pâte produite) a diminué de 80 %, et la demande biochimique en oxygène (en kilogrammes par tonne de pâte) a subi une réduction de 95 %. De 1988 à 1994, les rejets de dioxines et de furanes ont diminué de 99,4 %, leurs concentrations ne pouvant être décelées en 1995.

Le Canada possède d'abondantes réserves d'eau potable de bonne qualité. Les maladies d'origine hydrique comme la fièvre typhoïde, le choléra et la dysenterie sont aujourd'hui à peu près inconnues dans notre pays. Le traitement de l'eau, l'épuration des eaux usées, l'adoption et l'application de recommandations nationales sur l'eau potable, l'instauration de bonnes pratiques d'hygiène publique et l'éducation de la population ont tous contribué à une diminution des maladies d'origine hydrique. Sauf dans des cas isolés, la qualité de l'eau potable au Canada est généralement conforme ou supérieure aux normes internationales.

Une gestion durable des ressources en eau

Un nombre croissant d'utilisateurs se disputent les réserves d'eau existantes afin de satisfaire leurs besoins essentiels, d'alimenter le développement économique, de soutenir le milieu naturel et de pouvoir pratiquer des activités récréatives. Nous devons concilier ces besoins divergents et promouvoir une utilisation qui reconnaît les avantages sociaux, économiques et environnementaux liés aux ressources en eau. Les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les citoyens canadiens ont tous un rôle à jouer à cet égard.

Des partenariats essentiels

Coopération fédérale-provinciale

La Constitution canadienne confère aux provinces la responsabilité de la majorité des ressources naturelles, dont l'eau. Les municipalités partagent la responsabilité des programmes d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux usées. Quant au gouvernement fédéral, il assume la responsabilité globale de la navigation et des pêches ainsi que des eaux transfrontalières ou situées sur les terres des Premières nations et dans les territoires nordiques.

L'étagement des responsabilités constitutionnelles, les intérêts régionaux et les demandes concurrentielles ont mené à l'instauration d'un régime de gestion des eaux fondé sur les partenariats. Pour continuer à progresser, on devra :

- utiliser les meilleures pratiques de façon concertée en fonction des frontières géographiques naturelles plutôt que politiques;
- intégrer, aux programmes de gestion des ressources en eau, les préoccupations d'ordre environnemental, social et économique.

Politique relative aux eaux

Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales adoptent des politiques qui visent une gestion durable des ressources en eau et qui tiennent compte de la nécessité de concilier les différentes utilisations de l'eau. L'objectif global de la Politique fédérale relative aux eaux (1987), qui fait actuellement l'objet d'une révision, est d'encourager l'utilisation des eaux douces d'une façon efficace et équitable, compatible avec les besoins des générations actuelles et futures sur le triple plan social, économique et environnemental. Cette politique souligne que les seules mesures gouvernementales ne suffisent pas; les Canadiens en général doivent prendre conscience de la véritable valeur de l'eau dans leur vie et l'utiliser judicieusement.

Association canadienne des ressources hydriques

L'Association canadienne des ressources hydriques regroupe des organisations et des particuliers intéressés à la gestion des ressources en eau. Cette association fait la promotion du développement durable des ressources en eau au moyen de conférences où l'on échange des vues sur des enjeux régionaux et nationaux tels que les inondations et la gestion de la plaine d'inondation, la régénération des bassins hydrographiques et les exportations d'eau.